

ELECTIONS LOCALES QUE NOUS RESERVE 2026 AVEC LES LEGISLATIVES ET MUNICIPALES



En attendant qu'on réalise les promesses

Editorial

Alors qu'on n'a pas encore totalement tourné la page de 2025 comme le croiraient certaines personnes, et tandis que tout le monde y compris les personnes encore en poste ministériel attend un incertain mais probable remaniement ministériel, l'année 2026 s'est ouverte à la jeunesse par des promesses qui ne doivent pas se transformer en effet d'annonce.

Le 6 novembre 2025, alors qu'il prononçait son discours d'investiture au lendemain d'une élection trop attendue, le Président de la République, Son Excellence Paul Biya, disait : "J'envisage de mettre en œuvre, dès les premiers mois de ce septennat, un plan spécial de promotion de l'emploi des jeunes". Il donnera d'ailleurs les quatre axes principaux dudit plan :

- ✦ *Premièrement, la mise en place de facilités administratives et fiscales pour les entreprises privées, avec en contrepartie l'obligation pour celles-ci de recruter les jeunes.*
- ✦ *Deuxièmement, le renforcement des mécanismes d'encadrement et d'accompagnement des jeunes, dans la conception, la mise en œuvre et le financement de leurs projets. Ceci se fera en liaison avec les banques locales et les bailleurs de fonds internationaux.*
- ✦ *Troisièmement, la promotion du développement d'entreprises dans les secteurs à fort potentiel de création d'emplois, à l'instar du numérique, des mines, de l'agriculture et des services.*

✦ *Quatrièmement, dès le prochain exercice budgétaire, une proportion du budget d'investissement de l'Etat sera consacrée à la réalisation de travaux à haute intensité de main d'œuvre, au profit des jeunes, sur toute l'étendue du territoire. Ceci se fera en lien avec les Collectivités Territoriales Décentralisées et les associations.*

Dans son discours du 31 décembre 2025 à la Nation, le Président revenait à la charge pour réitérer que "l'amélioration de la situation des femmes et des jeunes sera au centre de mes priorités, tel que je m'y suis engagé. D'ores et déjà, une provision de 50 milliards de Francs CFA a été constituée dans le budget de l'Etat pour l'exercice 2026. Elle est dédiée au financement des premières tranches des projets initiés par les jeunes"

En attendant la concrétisation effective de ces promesses, les jeunes sont impatients et aussi inquiets. Certains ont peur qu'il s'agisse d'un effet d'annonce. Légitimement, ils soutiennent que sans un bilan du Plan Triennal Spécial-Jeunes (PTS-Jeunes), cette autre initiative lancée en Février 2016 par le Chef de l'Etat pour l'insertion socio-économique des jeunes (15-35 ans) à travers la formation civique, l'aide à l'entrepreneuriat, le financement de projets (artisanat, agriculture, numérique, etc.) et l'emploi, visant 1,5 million de jeunes sur trois ans et doté d'un budget de 102 milliards FCFA, il est difficile que cette promesse stimule la jeunesse en cette année de renouvellement des Conseils et Exécutifs Communaux.

Nouveaux visages de la gouvernance locale

La gouvernance locale au Cameroun repose sur les communes, collectivités territoriales décentralisées (CTD) de base, dotées de l'autonomie financière et administrative pour assurer le développement local. Dirigées par un maire élu par un conseil municipal issu du suffrage universel, elles gèrent les services publics de proximité, principalement l'urbanisme (permis de construire), l'état civil, l'hygiène et la salubrité, l'entretien de la voirie, les marchés, et les infrastructures sociales de base dont les écoles primaires, l'éclairage public et la santé communautaire.

Le citoyen doit se tourner vers les autorités locales pour la gestion de ses affaires et le développement, réduisant la dépendance et la distance entre les administrés et les décideurs. La loi n° 2019/024 renforce le rôle du citoyen dans le processus de prise de décisions au niveau local. Les populations

ont tout intérêt à amener les Conseillers municipaux à mieux contrôler l'action du Maire.

L'institution des Comités de quartier ou de village en tant que structures locales bénévoles, agissant comme interfaces entre les populations et les autorités (mairies, administrations) est une opportunité unique de promotion de la démocratie participative. Ces comités mobilisent les habitants pour le développement, la salubrité, et la sécurité de leur milieu de vie. Ils servent de courroie pour relayer les besoins et les informations entre les administrés et les administrateurs de biens. Les Comités permettent d'impliquer les populations dans la conception et le suivi des projets de développement local (points d'eau, assainissement, routes, etc.).

Le citoyen doit avoir conscience que les Comités de village ou de quartier sont un

maillon essentiel pour l'ancrage de la décentralisation, permettant d'arrimer les politiques de développement aux besoins réels des communautés locales, réduisant ainsi la distance entre les administrés et les décideurs. Il n'est donc plus question de rester passif. Les cadres institutionnels et réglementaires existent désormais pour que le peuple exerce son pouvoir.

Toutefois, il revient au peuple de s'organiser pour défendre ses intérêts en positionnant les nouveaux visages dans la gouvernance locale, qui n'est donc plus la chasse gardée du maire ou de l'Exécutif Communal, mais un terrain où se déploient différents acteurs collectifs et même individuels. Sinon, on court le risque de voir décentralisés les problèmes tout en maintenant les solutions au niveau central. La gestion transparente implique l'implication de tous ces visages et acteurs concernés dans la gouvernance locale.

Jeunes volontaires engagés dans l'action climatique

La Commune de Batcham dans le département des Bamboutos, Région de l'Ouest, a abrité un séminaire inclusif sur la participation des jeunes à l'action climatique au mois de décembre 2025. La région de l'Ouest, faut-il le rappeler, est particulièrement exposée au changement climatique vu sa morphologie géographique et son économie qui dépend essentiellement de l'agriculture.

Les participants (parmi lesquels les agriculteurs) ont reconnu la pertinence d'une telle activité, qui leur a permis de comprendre que les perturbations qui s'observent de plus en plus à l'intérieur des saisons interpellent automatiquement des changements de comportements et habitudes, étant donné que l'homme est en partie une cause de ces perturbations.

Selon les Experts du MINADER (Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural) et du MINEPDED (Ministère de la Protection de l'Environnement et du Développement Durable) qui ont animé ce séminaire, ces variations sont le fruit de deux grands facteurs, à savoir la nature elle-même (causes naturelles qui sont des causes secondaires), et les actions que mènent les êtres humains dans la recherche du mieux vivre, du pain quotidien, de l'abri sûr (causes anthropologiques qui constituent les causes principales du changement climatique).

L'homme dans ses actions quotidiennes accélère les effets du changement climatique, par les industries, la déforestation, l'utilisation des plastiques non bio dégradables, la mauvaise gestion des ordures ménagères, les feux de brousses, l'agriculture et l'élevage intensifs, le système monocultural. C'est ainsi que de plus en plus il y a le réchauffement, la hausse des températures, la perte de la biodiversité, l'irrégularité des saisons, et tout ceci affecte gravement la santé humaine, avec la survenance des maladies telles que le cancer, l'AVC et les gripes, ainsi que l'insécurité alimentaire.

A la question fondamentale de savoir si l'on pouvait stopper ce processus ? Les facilitateurs ont expliqué aux jeunes Ambassadeurs de



l'action climatique des Bamboutos, le rôle qu'ils doivent désormais jouer une fois de retour dans leur localité, ainsi que les actions qu'ils peuvent mener, non pas pour stopper, mais pour atténuer les effets du changement climatique.

Il leur a été prescrit de partager les informations reçues avec les populations de la Commune de Batcham en particulier, et du département des Bamboutos en général, voire du Cameroun tout entier.

Ce séminaire pilote co-organisé par Dynamique Mondiale des Jeunes et la Délégation Départementale de la Jeunesse et Education Civique (DDJEC), avec l'implication effective des Délégations d'Arrondissement de la Jeunesse et Education Civique (DAJEC), ambitionne d'engager 100 jeunes volontaires issus d'associations scolaires et communautaires des Communes de Batcham, Mbouda, Babadjou et Galim dans l'action climatique ; Ceci dans la perspective de créer un vivier efficace de compétences dans la mission d'Ambassadeurs du climat, tel qu'ils soient capables de porter des projets locaux, de sensibiliser leurs pairs et de soutenir les efforts nationaux de lutte contre les changements climatiques.

Cette démarche incarne la volonté de transformer la jeunesse en une force citoyenne au service du développement durable, conformément aux orientations du MINJEC.

Nos contacts

DMJ Siège: C24 individuel, SIC Mendong (Ydé) **BP :** 31 564 Yaoundé – Cameroun
Tél. : (237) 242 04 51 64 / 680 754 005 **Mail :** dmj@dmjcm.org / wdypcm@yahoo.fr

DMJ Adamaoua (Ngaoundéré) : 698 45 37 87
DMJ Extrême-Nord (Maroua) : 658 60 95 06 **DMJ Ouest (Bamendjing) :** 690 85 42 09

Site web & réseaux sociaux

Web : www.dmjcm.org
Facebook : www.facebook.com/dynamiquemondialesdesjeunes
Twitter : www.twitter.com/DMJ_WDYP
Youtube : youtube.com/@dynamiquemondialesdesjeunes

MERCI A NOS PARTENAIRES



Sensibilité au changement climatique : les Communes sont attendues

L'enjeu des prochaines élections municipales de 2026 au Cameroun ne doit pas se limiter à qui sera Conseiller Municipal ou Maire. Il va falloir intégrer de nouveaux paramètres dans l'appréciation des candidat(e)s et de leur liste, pour interroger ce que le nouvel exécutif communal fera de la Commune, et comment il la positionnera par rapport aux enjeux et défis de l'heure.

Le changement climatique compte parmi ces enjeux qui interpellent la gestion immédiate des collectivités territoriales décentralisées. Il ne s'agit plus d'une thématique lointaine ou abstraite. Le changement climatique s'impose désormais à toutes les réflexions sur les politiques publiques de développement local, régional et national.

La mobilisation des maires et dirigeants

locaux du monde entier réunis à Paris le 4 décembre 2015 lors du Sommet des élus locaux pour le climat en marge de la COP21 (21^e Conférence des Parties, visant à limiter le réchauffement climatique), était le lieu où le signal fut donné ; et la tribune offerte à ces derniers d'affirmer leur rôle crucial dans la transition vers des "communes vertes" et la lutte contre le réchauffement climatique. Depuis lors, chaque municipalité devrait s'engager à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Cela suppose une autre conception plus humaine des politiques publiques, des investissements privés et de la vie en communauté, justifiant l'interdépendance de toutes les actions et interactions au sein d'un environnement donné.

L'urgence de transformer les localités en Communes Vertes est commandée par la

nécessité de maintenir des territoires vivables. Les Communes doivent dans cet esprit intégrer le développement durable au cœur de leur aménagement, et composer étroitement avec leurs populations pour que celles-ci cessent de se comporter en un agrégat d'individus, pour devenir des citoyens actifs dans la transformation sociale locale à travers la participation politique, l'engagement communautaire et l'adoption volontaire de modes de vie réduisant la consommation de ressources (énergie, eau, matériaux) et la production des déchets, en se concentrant sur l'essentiel.

L'état des Communes avec la problématique des ordures ménagères laisse entrevoir que les prochains conseils municipaux sont attendus sur le terrain de l'action climatique. Le guichet climat du FEICOM est une parfaite expression de cette attente.

Visage et idées d'une jeune fille leader dans l'action climatique

Au lendemain du séminaire organisé dans le cadre du projet d'engagement d'une dynamique communautaire de jeunes volontaires pour l'action climatique, dont l'objectif principal était d'améliorer l'engagement volontaire des jeunes et leur participation citoyenne à l'action climatique, et les objectifs spécifiques de renforcer les capacités des jeunes à initier des actions communautaires endogènes d'atténuation du changement climatique et d'adaptation et accroître leurs connaissances sur les causes contextuelles et les conséquences vécues ou potentielles du changement climatique ainsi que sur les solutions possibles, Transfert est allé à la rencontre d'une jeune aux grandes ambitions.

Djune Tedongue Cécile est son nom. Agée de 28 ans, elle est pépiniériste certifiée de pomme de terre. Basée à Bangang dans le département des Bamboutos, région de l'Ouest, Cécile est déléguée du GIC Agriculture et Elevage des Personnes Dynamiques Bangang et ses Environs (AEPEDYBE). Son rapport avec l'environnement et sa compréhension des enjeux font d'elle un rôle modèle sur lequel sa Commune peut s'appuyer pour développer le leadership féminin et jeune dans l'action climatique.

« Je dis merci pour l'intérêt que vous



portez sur notre Arrondissement, car cet atelier pouvait être organisé ailleurs. Mais nous avons eu l'honneur d'en bénéficier. En tant qu'agricultrice, j'ai retenu depuis ce jour que l'agro foresterie dans les plantations jouera un rôle capital sur l'action du réchauffement climatique et en même temps de résilience. Je sensibilise déjà d'autres personnes sur l'exposition à la chaleur de tout ce qui est matière plastique, comme un grand danger pour l'être humain (risque de cancer).

» Vu les explications que les experts nous ont donné durant notre séminaire, j'ai compris qu'on ne devrait pas couper un arbre sans planter un autre. Mais malheureusement des milliers d'arbres sont abattus sans être remplacés. Nous allons nous battre aux côtés de la Commune pour que les familles ne détruisent pas les arbres, même si ceux-ci se trouvent dans leurs champs. Nous allons les sensibiliser à éviter les feux de brousse.

» Il fait de plus en plus chaud, à cause de la déforestation, du surpeuplement dans certaines localités et des produits chimiques. Dans notre localité, nous ressentons déjà aussi cette chaleur, et nous sommes de plus en plus exposés aux produits chimiques toxiques.

» Pour que les gens soient au courant de la lutte que je mène pour participer activement à l'action climatique, j'écris des messages que je poste sur mon statut WhatsApp. Je partage les résolutions très pratiques de notre atelier de formation et j'engage aussi des débats allant dans le sens de la protection de la nature lors des rencontres



groupées.

» Actuellement, je recherche un partenariat avec une jeune chercheuse de l'université qui transforme les déchets en charbon, appelé bio-pur ; question d'installer une usine de production dans ma localité. Ce charbon est deux fois moins cher que celui de bois que nous utilisons d'habitude, et ne fume pas. J'attends le retour effectif des pluies pour lancer ma plantation d'avocatier/plantain sur 2000m² ; Je mets déjà de plus en plus l'accent sur l'association des cultures. »

AJEPDECC - fille de DMJ - obtient son statut

Partie du département du Mbéré pour le département de la Vina où finalement l'association sera officiellement légalisée, le processus aura pris du temps. Butés à la lenteur administrative, les acteurs et promoteurs de l'association ont attendu longtemps. La légalisation survient au bout de la recherche, de la patience et de la persévérance. Cette étape majeure de son histoire avec l'obtention de sa reconnaissance légale est la preuve d'un dur labeur et un travail collectif.



Déposée le 29 Novembre 2025 à la préfecture de Ngaoundéré auprès du Préfet du Département de la Vina, la demande de légalisation validée et l'autorisation d'exercer est signée le 5 Janvier 2026. Cette légalisation marque un tournant décisif dans le processus de structuration de l'association et renforce sa crédibilité auprès des partenaires, des autorités administratives et des communautés bénéficiaires. Cette légalisation permet à l'association d'exercer ses activités en toute légitimité, de mobiliser des ressources et de mettre en œuvre des projets à plus grande échelle, au profit des jeunes et des populations locales.

La légalisation d'une association est une étape cruciale dans l'histoire de la vie de celle-ci. C'est l'acte de naissance qui authentifie son existence devant l'autorité compétence, et sa légitimité dans les communautés. C'est par là qu'elle rentre dans le droit d'exercer formellement. Pour certaines associations, elle se fait aisément, sans embuche. Pour d'autres, elle s'arrache au bout des luttes, de la persévérance, de la ténacité et de la constance : c'est le cas d'AJEPDECC (Actions des Jeunes pour la Protection de l'Environnement, le Développement Citoyen et Culturel).

AJEPDECC est fille de DMJ comme l'affirme son Coordonnateur SODÉA SONE KPEKASE, Député Jeune de la 4^{ème} Législature, qui raconte les péripéties ayant entouré la légalisation de son association. « Tout a commencé lors

de la création de l'association AJEPDECC. Le 04 septembre 2023, nous avons déposé le dossier de légalisation à la Préfecture du Département du Mbéré. Toutefois, à la préfecture, il nous a été demandé à plusieurs reprises de revenir avec les doubles des photocopies des CNI des membres du bureau exécutif. Ensuite en 2025, nous avons été informés que le Préfet exigeait le changement de terme "Décentralisation" dans la dénomination de l'association. C'est ainsi que nous sommes passés de l'Association des Jeunes pour la Promotion de la Décentralisation et de la Culture Camerounaise à l'association Action des Jeunes pour la Protection de l'Environnement, le Développement Culturel et Citoyen, tout en conservant le sigle AJEPDECC.

» Mais malgré plusieurs tentatives de plaider accompagnées d'un suivi régulier du dossier, aucune suite favorable n'a été obtenue. Le tournant décisif survient avec la descente à Meiganga de la représentation régionale de DMJ Adamaoua dans le cadre du Suivi et de l'Évaluation des associations accompagnées, au cours de laquelle nous avons à nouveau exposé les difficultés rencontrées. A l'image d'un maître encadrant son élève, DMJ nous a proposé de déposer notre dossier à la Préfecture de la Vina.

» Je me suis alors rapproché d'un aîné, Monsieur DARSALAM Emmanuel, qui a accepté de nous accompagner. En effet, il a procédé à la révision du dossier et a déposé la demande de légalisation de l'association AJEPDECC le 29 Novembre 2025 à la Préfecture de la VINA, tout en assurant personnellement le suivi. Et fin de compte, la démarche a bel et bien abouti de manière favorable, avec la signature du Récépissé de déclaration de l'association AJEPDECC le 05 Janvier 2026 par le Préfet du Département de la VINA".



De ce témoignage, il faut retenir les leçons de la résilience, de la patience et de l'engagement pour une cause noble. Peu importent les difficultés, les challenges ou même les obstacles auxquels l'on est appelé à faire face, et cela dans n'importe quel domaine confondu de la vie, il ne faut jamais abandonner. Au contraire, davantage espérer que tout ira pour le mieux. Aussi, parfois lorsque les choses semblent être difficiles dans une zone, pour atteindre les objectifs, il serait avantageux de changer de lieu, et parfois de stratégies, pour plus de garanties et de chance de les atteindre.

Par ailleurs, l'humilité, l'honnêteté, la transparence et la responsabilité sont des atouts indispensables pour nous aider à atteindre notre but.



Directrice de Publication

Caroline Claire Yankep

Conseil Editorial

Alice N. Tchoumkeu
Claudia Kaiser
Père Basile Tegamba
Alliance Fidèle Abelegue
Edouard Thierry Fegue
Dupleix F. Kuenzob

Rédacteur en Chef

Anita Therence Lenzi Bibana

Secrétaire de Rédaction

Michel Fokou

Relations Publiques

Stéphanie Laure Pettang

Collaboration

Félix Kouanou Fenju
Michée Malapa
Aïssatou Abdoulaye Siddi
Elise Virginie Mvemie
Emmanuel Lawane
Diane Firida Tissia
Francis Danzabe
Merabelle Amoumoulam
Cisse Djibril
Ngochi Emmenrencia
Diderot Toka
Hugues Ferdinand Fendju
Oumma Hani Boubou
Sandrine Manessong Tetio
La'hifa Ben Kalgong
Gislain Innocent Djike